

Management Support

COMITÉ DE TRANSPARENCE 96 - PROCÈS-VERBAL

26.03.2021 – SKYPE – 10h

■■■■■ souhaite la bienvenue à tous.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour est approuvé, moyennant discussion du budget 2022 au point 6 de l'ordre du jour.

2. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29.01.2021

À la demande de ■■■■■, son intervention à la page 4 "■■■■■ définit les priorités suivantes : N° 29 : suivi des stocks de médicaments essentiels " est remplacée par "■■■■■ définit les priorités suivantes : N° 29 : suivi des stocks limités aux de médicaments essentiels".

« ■■■■■ définit les priorités suivantes : ... N° 34 : dénomination. Bien qu'il ait été supprimé, cet objectif ne doit pas être oublié. « Les directives actuelles concernant la dénomination devraient être utilisées en attendant la nouvelle définition. »

À la demande de ■■■■■, son intervention à la page 5 « ■■■■■ définit les priorités suivantes : ... N° 34 : dénomination. Bien qu'il ait été supprimé, cet objectif ne doit pas être oublié. » est complétée par « Les directives actuelles concernant la dénomination devraient être utilisées en attendant la nouvelle définition. ».

■■■■■ souligne que la situation évoquée lors de la réunion précédente, à savoir que les pharmaciens ne peuvent plus délivrer de tests rapides aux prestataires de soins, n'a toujours pas changé.

■■■■■ informe qu'a été publié le 25 mars 2021 un arrêté royal autorisant la délivrance des autotests (à ne pas confondre avec les tests rapides) dans les officines ouvertes au public.

3. LISTE D' ACTIONS

1. Séances d'information

Il y aura des séances d'information sur deux thèmes spécifiques, à savoir le nouveau règlement européen relatif aux médicaments vétérinaires (New Veterinary Regulation – NVR) et le nouveau règlement relatif aux essais cliniques (Clinical Trial Regulation – CTR). La séance sur le NVR aura lieu le 15 octobre, celle sur le CTR probablement mi-septembre et en novembre. L'AFMPS souhaite aussi organiser à l'automne une séance d'information générale (de préférence en présentiel) sur les enseignements de la crise COVID-19, mais cela dépendra de l'évolution de la crise.

■■■■■ remercie l'AFMPS pour cette perspective et offre l'aide ■■■■■ pour ce qui est de l'organisation pratique (logistique, lieu, invitation, etc.).

2. État d'avancement du plan de recrutement

█ présente brièvement l'évolution des effectifs (voir tableau ci-dessous) et indique que le plan de recrutement 2021 sera présenté lors du prochain Comité de transparence.

| statutairen | 01.03.2020 | IN | OUT | 01.03.2021 | DELTA |
|----------------------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|
| DG PRE | 114 | + 7 | - 3 | 118 | +4 |
| DG POST | 93 | + 9 | - 2 | 100 | +7 |
| DG INSPECTIE | 124 | + 8 | - 4 | 128 | +4 |
| Transversale ondersteuning | 76 | + 8 | - 1 | 83 | +7 |
| TOTAAL | 407 | + 32 | - 10 | 429 | +22 |

| contractuelen | 01.03.2020 | IN | OUT | 01.03.2021 | DELTA |
|----------------------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
| DG PRE | 7 | + 5 | - 1 | 11 | +4 |
| DG POST | 31 | + 3 | - 3 | 31 | = |
| DG INSPECTIE | 8 | + 2 | - 0 | 10 | +2 |
| Transversale ondersteuning | 21 | + 7 | - 1 | 27 | +6 |
| TOTAAL | 67 | + 17 | - 5 | 79 | +12 |

| alle | 01.03.2020 | IN | OUT | 01.03.2021 | DELTA |
|----------------------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|
| DG PRE | 122 | + 12 | - 4 | 130 | +8 |
| DG POST | 125 | + 12 | - 5 | 132 | +7 |
| DG INSPECTIE | 133 | + 10 | - 4 | 139 | +6 |
| Transversale ondersteuning | 98 | + 15 | - 2 | 111 | +13 |
| TOTAAL | 478 | + 49 | - 15 | 512 | +34 |

inclusief 4 mandaathouders

Le tableau est limité aux collaborateurs de l'AFMPS figurant dans le plan du personnel. Outre ces collaborateurs, environ 30 personnes travaillent pour l'AFMPS sous contrat Sciensano et environ 40 sous contrat Smals.

Note post-réunion : █ tient à préciser que le tableau :

- ne rend pas compte des mouvements internes du personnel ;
- reprend aussi 26 collaborateurs en interruption de carrière qui ne travaillent actuellement pas pour nous et que nous n'avons pas à payer.

Note post-réunion : █ tient à préciser que le tableau donne un aperçu des collaborateurs figurant dans le plan de personnel qui ont un lien avec l'Agence, mais ne donne pas un aperçu des équivalents temps plein (ETP). Le tableau montre par exemple 512 personnes, alors que les ETP s'élèvent à 459,5.

3. Groupe de travail lessons learned

En raison de la précarité de la situation (campagne de vaccination, troisième vague), l'AFMPS souhaite reporter ce point à une période plus calme, lorsqu'il sera possible de travailler sur une évaluation approfondie et de la présenter ensuite au Comité de transparence.

4. Groupes de travail sur le budget

Cf. point 6 de l'ordre du jour.

5. Liste des « outputs » par secteur

Cf. point 5 de l'ordre du jour.

6. Financement croisé

Cf. point 4 de l'ordre du jour.

7. Fee for service pour les sites web

À reprendre par les groupes de travail sur le budget.

8. Publication des questions du TOR sur le site web

Si une partie prenante souhaite avoir certaines informations sur le site internet de l'AFMPS et plus particulièrement sur la page relative aux redevances et aux rétributions, elle peut le faire savoir à [REDACTED] et [REDACTED]

9. Plan opérationnel 2021

Lors de la réunion du 29.01.21, il a été indiqué que le Comité de transparence préparerait pour le 15.02.21 un avis sur le plan opérationnel 2021 de l'AFMPS. Même s'il avait été annoncé en janvier qu'aucun autre changement de fond n'y serait apporté (seulement des clarifications), il a été décidé d'attendre le plan final (transmis le 19 mars) pour émettre un avis.

Avant le début de la réunion [REDACTED] a remis à chacun un projet d'avis au nom des membres du Comité.

[REDACTED] a reçu ce projet ce matin et aimerait, en sa qualité de membre du Comité de transparence, y apporter quelques nuances. Bien que l'avis ait été préparé correctement et reflète les défis auxquels l'Agence est confrontée, la formulation d'un certain nombre d'aspects pourrait, d'après [REDACTED], être mal interprétée par le lecteur. Le passage sur le fait que la version finale du plan opérationnel 2021 n'a été transmise que le 19 mars ne contribue guère à l'avis. Il donne l'impression que l'AFMPS a attendu mars pour en informer le Comité, alors que l'Agence l'en avait déjà informé en janvier. Aussi, s'il est vrai que certains objectifs n'ont pas été entièrement atteints par le passé, cela ne signifie pas que rien n'a été mis en œuvre pour les atteindre. Les lecteurs (tant internes qu'externes) ne devraient pas avoir l'impression que l'AFMPS n'a pas encore commencé à mettre ces objectifs en œuvre. Quant aux préoccupations reprises dans l'avis concernant le calendrier des objectifs (souvent Q4), [REDACTED] les a déjà nuancées lors de la réunion précédente. Le Q4 a été choisi parce qu'il est difficile de fixer un calendrier en raison de la crise actuelle et qu'il est très frustrant pour les collaborateurs de ne pas respecter les délais et de devoir les reporter. Cela n'exclut toutefois pas que l'objectif puisse être atteint avant le Q4. Enfin, en ce qui concerne le financement équitable, il ne s'agit pas selon [REDACTED] du financement du plan opérationnel mais du financement de l'Agence en général.

Les membres remercient [REDACTED] pour ses remarques et soulignent que l'avis est positif et que, par le biais de ce dernier, le Comité souhaite soutenir l'Agence dans la mise en œuvre du plan opérationnel. Il convient dès lors d'éviter les interprétations erronées en nuanciant l'avis au niveau des aspects mentionnés.

4. FINANCEMENT CROISE 2019

[REDACTED] présente le PowerPoint que les membres ont reçu avant la réunion.

Questions et discussion

[REDACTED] pense se rappeler qu'il était prévu de revoir tous les deux ans la clé de répartition calculée par Deloitte en 2017. Est-ce bien le cas ?

■■■■■ répond que la clé de répartition n'a pas encore été ajustée et que cet ajustement sera le fruit d'une décision politique.

■■■■■ en doute et pense – mais doit le vérifier – que la clé de répartition a été ajustée dans le cadre de l'élaboration du budget 2021. En outre, ■■■■ signale que la clé de répartition a été calculée en 2017 sur la base du budget des dépenses et non sur la base des dépenses réelles.

■■■■■ expose brièvement la manière dont la clé a été calculée en 2017, à savoir sur la base des outputs financés par les parties prenantes qui bénéficient directement de l'output. ■■■■ demande si l'AFMPS peut refaire cet exercice aujourd'hui. Enfin, selon ■■■■ il appartient au Comité d'aborder ce point au sein de la cellule stratégique si un changement s'avère nécessaire.

■■■■■ a essayé d'en dresser un tableau, notamment pour 2020 et 2021.

■■■■■ se demande s'il ne faut pas inclure les personnes qui ne travaillent pas pour l'Agence (7 à l'heure actuelle, mais peut-être plus à l'avenir) au fonds d'investissement et non plus à la base.

■■■■■ répond que cette question ne date pas d'hier. À la suite de l'exercice ZBB, le Comité de transparence avait en effet demandé à l'IF où devraient se situer ces coûts et l'IF avait recommandé de les inclure au buffer opérationnel (et non à la base ou au fonds d'investissement). Après tout, Deloitte avait déterminé lors de l'exercice ZBB qu'il s'agissait d'un exercice très théorique nécessitant un buffer (estimé à 1,5 millions d'euros à l'époque).

■■■■■ signale que les recettes pour l'homéopathie ont considérablement augmenté. Selon la DG PRE, il s'agirait d'une augmentation ponctuelle. Sur quoi se fonde cette affirmation ?

■■■■■ explique que c'est probablement lié à un changement de tarifs, mais ■■■■ doit se renseigner auprès services concernés.

■■■■■ estime qu'■■■■■ ne s'agit pas d'une augmentation ponctuelle. Il a été déterminé par le passé que les coûts n'étaient pas couverts, raison pour laquelle le tarif, si les coûts devaient être couverts par le secteur homéo seul, serait alors multiplié par 6. Cependant, cette situation n'est pas tenable pour les entreprises concernées et dès lors l'industrie dans son ensemble et par solidarité a accepté de mettre le delta dans le pot commun et dès lors partager les frais.

■■■■■ en assurera le suivi et le soumettra aux membres.

En ce qui concerne **les pharmaciens**, ■■■■ signale qu'une personne travaille pour l'instant à temps plein au recouvrement du compte 1, ce qui devrait d'après lui avoir un effet bénéfique sur le recouvrement du compte 2. Les pharmaciens ont payé trop en 2018 et trop peu en 2019. Il sera intéressant de faire l'exercice pour 2020 compte tenu l'augmentation tarifaire de 40 % à partir de janvier 2020. Le tarif pourra ensuite être ajusté si nécessaire.

■■■■■ précise que les arriérés ont effectivement bien été recouverts. L'AFMPS constate que les contacts avec les firmes (par e-mail ou lettre recommandée) ont un effet bénéfique sur le recouvrement. ■■■■ essaiera de présenter les chiffres pour 2020 au Comité lors de la réunion du 22.04.21.

■■■■■ demande une explication de l'augmentation de D362 de 4,375 KEUR à 4,8 KEUR chez les pharmaciens.

■■■■■ va se renseigner auprès des services concernés.

■■■■■ demande comment le déficit de 419 KEUR est financé (voir diapositive 20).

■■■■■ explique que les réserves financières sont utilisées à cet effet.

■■■■■ demande à combien ces dernières s'élèvent actuellement.

■■■■■ estime à plus de 40 millions d'euros, mais doit vérifier auprès de la comptabilité.

■■■■■ a trouvé la présentation très claire, mais a manqué une diapositive vers la fin avec un certain nombre de scénarios concrets pour pouvoir s'attaquer à ce point (ce qui était le cas pour le financement croisé de 2018).

■■■■■ précise qu'il y avait eu un excédent en 2018, ce qui permettait différents scénarios pour le remboursement de cet excédent. En raison du déficit en 2019, ces scénarios ne sont plus pertinents. La présentation se termine en effet sans propositions concrètes visant à améliorer le financement de l'AFMPS, mais fournit certainement des éléments utiles pour réduire au minimum le financement croisé à l'avenir.

■■■■■ remercie ■■■■■ pour ses explications claires. En outre, ■■■■■ aimerait recevoir davantage d'informations sur l'affectation des 2 millions d'euros pour le projet RECAST.

■■■■■ va se renseigner auprès des services concernés.

5. LES OUTPUTS PAR SECTEUR

■■■■■ présente le fichier Excel que les membres ont reçu avant la réunion.

Questions et discussion

■■■■■ admet avoir du mal à suivre le processus. Les collaborateurs de l'AFMPS enregistrent leurs outputs dans ProCost, mais cela ne se traduit pas directement par un coût ? Le but était d'attribuer un coût à un output et de le relier à la loi de financement qui prévoit qu'une redevance (*fee*) soit imputée à chaque service, mais cela ne fonctionne pas encore ?

■■■■■ rappelle que les services concernés disposent de rapports détaillés indiquant, sur la base des données ProCost, le temps consacré à chaque output (par division et par niveau salarial). Ces rapports sont plus appropriés pour calculer le coût salarial de chaque output que le coût total des exercices de financement croisé 2018 et 2019.

■■■■■ fait remarquer que le temps manque pour en discuter en détail à cette réunion, mais ■■■■■ aimerait planifier une autre réunion pour poursuivre les discussions.

■■■■■ approuve.

■■■■■ remercie ■■■■■ pour sa présentation. ■■■■■ estime que la poursuite des discussions ne pose pas de problème puisque l'Agence souhaite offrir cette transparence, mais fait savoir que ces discussions devront peut-être être reportées, l'élaboration du budget 2022 étant la priorité de la division Budget et Contrôle le mois prochain.

6. CONTROLE BUDGÉTAIRE 2021

■■■■■ présente le PowerPoint que les membres ont reçu après la réunion.

Lors du contrôle budgétaire, un déficit de 3,5 millions d'euros a été constaté pour 2021. Etant donné que le budget 2022 a été établi sur la base du budget 2021, il faut à nouveau inclure ces 3,5 millions d'euros dans la préparation du budget 2022. Pour le budget 2022, on va donc s'appuyer sur le budget initial 2021, pas sur le budget réduit après le contrôle budgétaire 2021.

Questions et discussion

■■■■■ demande s'il est vrai que le déficit est dû au fait que la loi de financement n'a pas été finalisée l'année dernière.

■■■■■ le confirme.

■■■■■ demande si cela sera rectifié par une future loi de financement.

■■■■■ souligne que nous ne pouvons pas commettre la même erreur en 2022 et que nous devons donc élaborer une nouvelle loi de financement en 2021.

■■■■■ demande comment le déficit de 2021 sera compensé.

■■■■■ répond que le déficit de 2021 peut être compensé via le budget en matière de personnel et de recrutement.

■■■■■ aimerait recevoir davantage d'informations à ce sujet de la part de l'AFMPS et demande une répartition réaliste.

D'après ■■■■■, la question-clé est : quelles dépenses doivent être réduites à l'avenir pour corriger ce déficit ?

■■■■■ mentionne une autre piste : l'augmentation des recettes.

■■■■■, il convient de disposer d'une loi de financement d'ici à juin et d'offrir ainsi de la sécurité budgétaire au service public et à la cellule stratégique en vue de solutionner le déficit à partir de 2022.

■■■■■ suit ce raisonnement. Il faut au moins un accord au niveau du Conseil des ministres. Le déficit de 2021 peut être récupéré sur l'enveloppe de personnel étant donné que cette dernière a été constituée pour toute l'année et que de nombreux collaborateurs n'ont commencé à travailler que plus tard dans l'année 2021.

■■■■■ annonce que l'AFMPS consultera bientôt les différents secteurs à propos du futur financement, adéquat et équitable, de l'Agence. L'AFMPS n'a pas encore reçu d'instructions officielles sur l'élaboration du budget 2022, mais ne les attendra pas. En général, la date limite pour l'élaboration du budget est fixée à la fin du mois d'avril. Quatre groupes de travail seront constitués (■■■■■, ■■■■■, ■■■■■, ■■■■■ et ■■■■■) et se réuniront deux fois. Les parties concernées seront invitées dès que possible.

■■■■■ remercie ■■■■■ pour cette proposition et indique qu'il y aura une certaine souplesse dans l'organisation de ces discussions.

7. ÉTAT DES LIEUX DES DOSSIERS LEGISLATIFS

Pas de questions.

8. REDESIGN : ETAT D'AVANCEMENT DU DEMENAGEMENT

■■■■■ souligne que le déménagement s'est bien déroulé, mais qu'il y a encore quelques soucis à régler. Par ailleurs, les capacités sont actuellement limitées compte tenu des mesures gouvernementales en vigueur.

■■■■■ attend avec impatience la pendaison de crémaillère.

9. DIVERS

Pas de point divers.